

Comité syndical du 30 janvier 2023

DL2023_01/01

HARMONISATION TARIFAIRE ET LISSAGE

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué **le 23 janvier 2023**, s'est réuni, salle polyvalente de DAMAZAN, le **lundi 30 janvier à 9h30** sous la présidence de M. Michel MASSET.

Après les votes des délibérations, M. Michel MASSET, Président, ayant dû s'absenter pour raisons personnelles, a laissé la Présidence au 1^{er} vice-président, M. Alain LORENZELLI.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5);

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1);

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1);

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes ARMELLINI, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, GONZATO-ROQUES, LAURENT, TONIN, MM. BARJOU, BRUYÈRE, COLLADO, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, MASSET, PIN, PONTTHOREAU, ROSIER, ROSO, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (25)

Représentés : M. BILIRIT par M. VERDELET, Mme BONNEAU par M. DERC, M. LERDU par M. DUFOURG, M. PICCOLI par M. SEGALA (4)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 25

Représentés : 4

TOTAL : 29

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie-Claude ARQUEY et M. Vivian BERNOS-USIETO

DL2023_01/01

HARMONISATION TARIFAIRE ET LISSAGE

Par délibération du 11 mars 2013, le comité syndical a acté le principe d'harmonisation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 10 ans.

Une nouvelle délibération de décembre 2019 modifiait le tableau de convergence pour atteindre un tarif harmonisé en 2025.

Suite à la fermeture de l'ISDND de Nicole le 1^{er} janvier 2021, et au surcoût qu'elle a engendré, cette harmonisation a été mise en sommeil. Concomitamment, il a été décidé que la Communauté de communes de Bastides en Haut Agenais Périgord qui acceptait l'arrivée de tonnages supplémentaires sur Monflanquin, du fait de la fermeture du site de Nicole, ne serait pas impactée par cette augmentation.

Il convient aujourd'hui de reprendre l'harmonisation des tarifs afin d'atteindre l'objectif d'un tarif unique dans le département d'ici 2025 tout en exonérant la CCBHAP du coût de fermeture de Nicole.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- Article 1 **DÉCIDE** de valider le nouveau tableau de convergence des tarifs comme suit :

TERRITOIRE	ecart année 2022- tarif moyen/3	TARIF MOYEN 2022 HTGAP	2022	2023	2024	2025	TARIF 2023 HT
SMICTOM LGB	0,18	101,68 €	101,15 €	115,33	115,50	115,68	168,83
CCPD	- 1,07	101,68 €	104,90 €	117,83	116,75	115,68	171,33
CCPL	- 1,07	101,68 €	104,90 €	117,83	116,75	115,68	171,33
CCLT	0,47	101,68 €	100,28 €	114,75	115,21	115,68	168,25
VGA	- 0,61	101,68 €	103,52 €	116,91	116,29	115,68	170,41
3CLG	0,17	101,68 €	101,16 €	115,33	115,51	115,68	168,83
FUMEL VL	0,47	101,68 €	100,28 €	114,75	115,21	115,68	168,25
CAGV	0,47	101,68 €	100,28 €	114,75	115,21	115,68	168,25
CCBHAP	1,00	73,51 €	73,51 €	88,51	89,51	90,51	142,01

Augmentation d'1€ symbolique pour CCBHAP au lieu de 8,99€ si lissage réalisé au réel.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 02 février 2023

Le Président,

Michel MASSET

Publication/Affichage le 02 février 2023